

**Ordre du jour :**

- 2<sup>ème</sup> phase du mouvement intra départemental,
- Délégation 2/2,
- Détachements,
- Avancement à la hors-classe des professeurs des écoles,
- Questions diverses.

*Pour cette CAPD, il n'y a pas eu de déclaration préalable du SE-Unsa, mais **une intervention spécifique**, avant que le point « Mouvement » soit examiné, a été faite (cf. ci-dessous).*

**2<sup>ème</sup> phase du mouvement intra départemental / Délégation :**

**Professeurs des écoles stagiaires**

Ils ont été réunis et affectés le lundi 2 juillet au matin.

*(Cf. plus d'information sur cette journée sur notre site et page Facebook).*

Les supports proposés ont été bloqués au fur et à mesure des 2 phases. La seule contrainte : Pas de classe en CP.

Les prolongés et les renouvelés auront leur affectation prochainement :

- Les prolongés seront sur le même cycle et le même secteur géographique.
- Les renouvelés pourront partir sur de nouvelles bases en changeant certainement de cycle.

**Postes TRS**

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les TRS ont du être réunis (comme auparavant) en circonscriptions pour répartir les couplages. Certains montages ont été modifiés (pour raison de cohérence géographique dans certains cas). Certains TRS ont demandé des délégations (ASH et direction) ; leur montage sera donc « redistribué » prochainement.

Situation de TRS à Temps partiels (80% ou 75%) :

Ils ont pu comme les autres, choisir au barème.

Les Temps partiels pour fonctions électives et pour mandats syndicaux n'ont pas encore été traités.

☞ Afin de couvrir tous les rompus (c'est-à-dire les quarts ou demis) de temps partiels restants, un certain nombre de collègues (un à trois) -lors de la phase d'ajustement- ont été nommés sur un libellé « MAD » (mise à disposition d'une circonscription). Cela signifie qu'ils s'adresseront directement à la circonscription pour connaître le détail de leur poste.

**Ajustement**

☞ Intervention préalable du SE-Unsa :

**« Monsieur l'Inspecteur d'Académie,**

**Fidèle à sa ligne syndicale, le SE-Unsa a répondu positivement à votre proposition de groupe de travail (GT). Nous avons déjà conscience des difficultés et de la quantité de travail que cette**

opération de carrière engendrait, mais la participation à ce GT nous a permis d'en prendre toute la mesure. Cela nous donne l'occasion à nouveau d'exprimer nos remerciements aux services. De plus, nous avons pu pleinement jouer notre rôle de délégués des personnels, c'est-à-dire s'assurer de l'équité et du respect des procédures en toute transparence. »

Pour cette phase d'ajustement, 385 personnes restaient à nommer. Les situations particulières ont été traitées en premier lieu. Ensuite, les affectations ont été faites au barème. Chaque fiche a été examinée en prenant un par un les vœux exprimés dans un premier temps, puis les vœux de zones à défaut dans un second temps.

Très rapidement, plus AUCUN poste n'était disponible sur les secteurs de Grandvilliers/ Saint Just en Chaussée, ... Puis sur les secteurs de Beauvais / Auneuil / Clermont / Noyon...

Les affectations ont dû être établies au-delà de ces zones.

Au 5 juillet :

- 63 personnes encore sans affectation après cette phase.
- Il reste 25 postes actuellement (dont essentiellement des brigades départementales et postes en ASH).

Bien évidemment, d'autres postes vont se « découvrir » d'ici la rentrée et tout le monde sera nommé.

### Détachements :

Le Se-Unsa demande à être destinataire de la liste des refus de détachement.

L'IA va étudier la possibilité d'étudier en EXEAT (en dehors du contingent/quota Exeat de l'Oise) les 2 demandes de détachement obtenues pour la MGEN-Somme (pour ne pas impacter les postes budgétaires de l'Oise).

Intégration par liste d'aptitude dans d'autres corps : Nous serons destinataires du document ultérieurement.

### Avancement à la hors-classe des professeurs des écoles :

Pour rappel, ce point a été reporté une 1<sup>ère</sup> fois du 1<sup>er</sup> juin au 15 juin, puis une seconde fois du 15 juin à ce 5 juillet, à la suite d'un contentieux entre les Organisations Syndicales et le DASEN concernant :

- la prise en compte de l'AGS dans le barème
- la proportion représentative départementale femmes/hommes pour les promus. Ce point a donc été remis à l'ordre du jour.

Le DASEN a écouté et entendu (enfin) nos arguments, le tableau de classement a donc été (enfin) remanié. Tous les collègues ayant une ancienneté de 35 ans et + (exceptés les situations avec avis « A consolider ») ont été « remontés » dans le tableau. Dans le département de l'Oise, on compte 85.6% de femmes pour 14.4% d'hommes. Le DASEN a donc promu 85,58% de femmes (contre 76% lors de sa première copie) soit 141 femmes sur l'ensemble des 172 personnes promues.

### Échelon spécial de la classe exceptionnelle :

Cet échelon fait partie des mesures du PPCR qui se met progressivement en place.

Il s'agit donc de la toute première promotion. Sur les 41 possibilités données par le ministère, l'Académie d'Amiens a réparti ces possibilités ainsi :

- 15 pour le 02-Aisne ;
- 19 pour le 60-Oise ;
- 7 pour le 80-Somme.

Pour pouvoir candidater il faut avoir au moins le 6<sup>ème</sup> échelon de la H.C. Seuls 17 collègues dans le département remplissaient les conditions : ils ont donc tous été promus.

## **EXEAT - INEAT :**

A la CAPD du 14 juin, une liste de 33 personnes a été arrêtée.

A la suite de modifications de barème, 2 personnes ont été ajoutée. Après avoir fait le point sur les accords d'INEAT, l'IA-DASEN annonce 11 EXEAT supplémentaires en suivant la liste au barème (sauf les demandes pour le 80). Il indique que tous les EXEAT pour la Somme ont été réalisés mais que l'Inspecteur d'académie de la Somme ne donnera pas d'autres INEAT supplémentaires pour 2018.

Soit au total 46 EXEAT accordés (+ un éventuel ajout de situation « validée » par le médecin de prévention).

**Les audiences pour les recours ne sont pas encore terminées ; le DASEN prendra donc sa décision mardi 10 juillet.**

**Après avoir examiné les prévisions de l'état de la balance départementale pour la rentrée (32 départs à la retraite de moins que l'année dernière), le DASEN pense qu'il peut donc se permettre d'accorder des EXEAT supplémentaires ;** Toutefois il procède à un recrutement dès à présent, cela permettra à ces collègues contractuels en exercice d'être rémunéré pendant les vacances et les stabiliser dans l'Oise.

## **Questions diverses :**

### **Formation CAPPEI 2017-2018:**

Le jury s'est tenu ce mercredi 4 juillet. La liste des lauréats ne nous pas encore été communiquée ; le DASEN signale un taux de réussite faible (53%). Cela peut certainement s'expliquer par le fait que les 3 épreuves ne se « compensent » pas, il faut obtenir la moyenne sur les TROIS épreuves.

### **Formation CAPPEI 2018-2019:**

Les formations D (ULIS - EGPA) auront lieu à Amiens, celles sur les Troubles Moteurs, visuelles, ITEP auront lieu à Suresnes. Pour les formations RASED, le tronc commun aura lieu à Amiens, et le module de professionnalisation à Beauvais.

*Paola Boulenger, Sylvie Choury, Nathalie Puissant et Alexandre François,  
vos élus SE-UNSA*